

Dijon, le 14 juin 2016

Référence : CODEP-DJN-2016-023332

Monsieur le Directeur
APAVE SA
191, rue de Vaugirard
75738 PARIS CEDEX 15

Objet : Contrôle de supervision inopiné d'un organisme agréé pour les contrôles en radioprotection du 7 juin 2016
Organisme : APAVE SA, agence SUD EUROPE Dijon (21000)
Numéro d'agrément : OARP n°0070
Identifiant de l'inspection : INSNP-DJN-2016-1205

Références :

- Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants.
- Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-17, R. 1333-95 à R. 1333-98.
- Code du travail, notamment ses articles R. 4451-29 à R. 4451-36.
- Décision n°2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique.

Monsieur,

Dans le cadre de ses attributions en références, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à un contrôle de supervision inopiné de l'agence de Dijon de votre établissement, le 7 juin 2016 lors d'un contrôle technique externe de radioprotection d'une source scellée contenue dans un appareil à AGENCOURT (21).

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Le contrôle de supervision inopiné du 7 juin 2016 a eu lieu lors de la vérification d'un détecteur de plomb dans les peintures de l'établissement Hortus Domus Expertise à AGENCOURT (21). La mission de votre contrôleur consistait à réaliser le contrôle technique externe de radioprotection de l'installation. Il était accompagné de la responsable de l'établissement.

Le contrôleur a réalisé son travail dans le respect du référentiel de l'organisme agréé par l'ASN. Sa méthodologie de contrôle est satisfaisante. Les moyens informatiques utilisés lui permettent de disposer de la dernière version de la trame de contrôle adaptée au contrôle réalisé et des procédures internes ainsi que du référentiel réglementaire à jour. De plus, la planification de sa journée lui a permis de consacrer le temps nécessaire à la réalisation approfondie de l'ensemble des vérifications et des mesures avec des instruments adapté.

Toutefois des améliorations peuvent être apportées dans la préparation du matériel nécessaire à la réalisation des contrôles.

.../...

www.asn.fr

21, boulevard Voltaire • BP 37815 • 21078 Dijon cedex
Téléphone 03 45 83 22 66 • Fax 03 45 83 22 94

A. Demandes d'actions correctives

Matériel nécessaire à la réalisation des vérifications

L'onglet « matériel nécessaire » du dossier de visite électronique ne comportait aucune indication. Toutefois, l'opérateur disposait du matériel nécessaire et adapté pour réaliser ce contrôle, selon le mode opératoire M.RRAY.004 "Guide du contrôleur - sources scellées", à l'exception des gants exigés pour la réalisation des frottis.

A1. Je vous demande de veiller à la préparation des contrôles en renseignant la partie relative au matériel nécessaire du dossier de visite électronique, afin que tout le matériel nécessaire et adapté soit disponible le jour de l'intervention.

B. Compléments d'information

Liste des opérateurs et du matériel de contrôle de radioprotection

L'opérateur ne figure pas sur la liste mise à jour des opérateurs dont je dispose.

B1. Je vous demande de me transmettre la liste des opérateurs mise à jour.

Les appareils de mesure utilisés, ATOMTEX AT1123 n° 210.000.853 et Canberra RADIAGEM avec sonde X n° 210.000.852, ne figurent pas sur la liste des appareils de contrôle dont je dispose.

B2. Je vous demande de me transmettre la liste des appareils de mesure mise à jour.

C. Observations

Néant

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points **dans un délai de deux mois**. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint de l'ASN

Signé par Jean-Luc LACHAUME